



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

RN 88

Question orale n° 1644

### Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la partie tarnaise de la RN 88. C'est pourquoi, compte tenu de l'attente forte de la population et des élus, il souhaite connaître aujourd'hui, et particulièrement pour la partie Albi-Rodez, un échéancier le plus précis possible des travaux et des engagements financiers de l'État en faveur de ce projet. En effet, les échéanciers fournis par la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement ne font apparaître aucun engagement financier pour la partie de la RN 88 se situant sur la commune de Lescure-d'Albigeois.

### Texte de la réponse

#### AMÉNAGEMENT DE LA RN 88 DANS LE TARN

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Valax, pour exposer sa question, n° 1644, relative à l'aménagement de la RN 88 dans le Tarn.

M. Jacques Valax. Ma question concerne l'axe Toulouse-Lyon. J'ai déjà été amené à poser un certain nombre de questions et j'attends aujourd'hui une réponse précise.

La zone du sud du Massif central souffre toujours d'un réel enclavement lié à la situation géographique. La modernisation de l'axe Toulouse-Lyon représente un enjeu fondamental pour l'avenir et répond à un objectif de maillage routier cohérent et de qualité. Il y a dix-huit ans, lors du CIAT de 1993, de nombreuses promesses ont été faites et des ministres se sont exprimés. S'il reste une deux fois deux voies à aménager en France, disaient-ils, c'est la RN88, et cela pour deux raisons : par souci d'équité territoriale et pour répondre aux exigences du développement durable.

Vous l'aurez compris, monsieur le secrétaire d'État chargé du logement, la détermination et la motivation des élus et des socioprofessionnels sur ce dossier est très forte. La modernisation de l'axe Toulouse-Lyon doit permettre la création d'une colonne vertébrale Ouest-Est du Massif central et s'inscrire dans un maillage routier cohérent et de qualité pour devenir, plus tard, un axe européen fort. Le conseil régional de Midi-Pyrénées et le conseil général du Tarn sont, une nouvelle fois, prêts à participer financièrement, mais il n'est pas question que l'État se défasse à nouveau sur les collectivités locales. C'est pourquoi, compte tenu de l'attente forte de la population et des élus, je souhaite avoir, particulièrement pour la partie Albi-Rodez, un échéancier le plus précis possible des travaux et des engagements financiers de l'État en faveur de ce projet. En effet, les échéanciers fournis par la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement ne font apparaître aucun engagement financier pour la partie de la RN 88 se situant sur la commune de Lescure-d'Albigeois.

Mme la présidente. La parole est à M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement*. Monsieur le député, l'État est évidemment attaché à l'aménagement de la RN 88 sur l'ensemble de son linéaire et singulièrement sur sa section comprise entre Toulouse et l'autoroute A 75. Aujourd'hui, il est clairement engagé dans une mise à deux fois deux voies progressive de cet axe, largement évoqué dans le projet de schéma national des infrastructures de transport. Cela concerne tout particulièrement la section comprise entre Albi et l'autoroute A 75. Celle-ci fait l'objet d'une première phase d'aménagement entre Albi et Rodez dans le cadre d'un programme de financement combinant

l'inscription au programme de modernisation des itinéraires routiers de la région Midi-Pyrénées du doublement de la rocade d'Albi et de l'aménagement de la bretelle de Lescure à hauteur de 47,5 millions d'euros. Une convention spécifique de financement entre l'État et les collectivités concernées, de 260 millions d'euros, est prévue pour le reste des travaux. Ce programme particulièrement ambitieux s'élève donc à 307, 5 millions d'euros et l'État y contribue pour un montant de 154,25 millions d'euros.

L'aménagement de la section entre Rodez et l'A75 se fera pour sa part dans un second temps, comme cela a été décidé par l'ensemble des partenaires concernés lors des négociations menées entre l'État et les collectivités dans le cadre de l'élaboration du PDMI de la région Midi-Pyrénées. L'ambition est évidemment de réaliser cette seconde phase dans la continuité de l'aménagement de la section Albi-Rodez dont les travaux d'aménagement sont aujourd'hui largement commencés.

S'agissant de la section entre Albi et Rodez, deux opérations de mise à deux fois deux voies sont aujourd'hui en chantier. Il s'agit des déviations de Tanus-Croix de Mille dans le Tarn et de Saint-Jean de Lamothe dans l'Aveyron dont les mises en service, sauf éventuels contretemps, sont prévues en 2012 et 2013. La déviation de Baraqueville dans l'Aveyron est quant à elle en cours d'étude. Elle devrait faire l'objet de premiers travaux préliminaires à la fin de 2012 avec une mise en service prévue en 2015.

La déviation d'Albi se réalise, quant à elle, par tronçons successifs en allant du Sud vers le Nord afin de limiter la gêne des usagers. La première section entre l'échangeur de Séquestre et l'échangeur de la route de Castres a d'ores et déjà été portée à deux fois deux voies. La section entre l'échangeur de la route de Castres et l'échangeur du Lude est en travaux et ceux entre l'échangeur du Lude et l'échangeur du Stadium doivent intervenir dans la continuité. Enfin, les dossiers de consultation des entreprises sont en cours d'établissement pour la dernière section entre l'échangeur du Stadium et l'échangeur de la RD 100 pour des travaux débutant en 2013.

Pour finir, je vous précise que l'opération d'aménagement de sécurité de Lescure d'Albigeois à l'extrémité Nord de la rocade d'Albi, qui vous tient tout particulièrement à cœur, sera réalisée en 2014, selon un calendrier permettant son achèvement en cohérence avec la mise à deux fois deux voies de la rocade d'Albi.

À l'issue de l'actuel PDMI, l'ensemble de l'itinéraire entre Toulouse et Rodez aura été mis à deux fois deux voies.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1644

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2011, page 12391

**Réponse publiée le :** 9 décembre 2011, page 8640

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 novembre 2011